

Conseil Municipal du 21 NOVEMBRE 2013

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Evrard, Sepré, Ms Aim Gros, Lecomte, Guengard, Buon, Clément, Esnault, . Ledru, Merouze

Absents excusés : M Faucher procuration M Ledru. , Mme Sepré procuration M. Fouché, M. Buon

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Aménagement du bourg

- Le remplacement des canalisations d'eau pour le compte du SIAEP, tranche conditionnelle, est en cours. Les tests en eau auront lieu semaine 48. Puis application d'un revêtement bicouches sur les tranchées.
- Les places du 8 mai et de l'église avancent bien.
- La déviation grande rue est prolongée jusqu'au 6 décembre.
- Des matériaux provenant d'autres chantiers de Cana Ouest semblent être entreposés sur le terrain communal. Celui-ci devra être fermé le soir et le weekend.
- manifestation sur le parvis de l'église :
Un compteur d'eau sera installé à cet effet dans le jardin du commerce appartenant à la commune.
Après discussion le conseil décide d'installer un branchement électrique à l'intérieur de l'église pour d'éventuelles manifestations. Le conseil ne retient pas les devis Citéos pour une borne forains, ni la mise en lumière extérieure de l'église. Mme Drouineau suggère d'étudier la mise en lumière des vitraux à l'intérieur de l'église
- Déplacement du monument aux morts : M. le Maire présente au conseil la documentation qu'il a ramenée du congrès des Maires de Paris sur le sujet. Un modèle a retenu particulièrement son attention, dont le prix est de 6 000€ HT posé. L'entreprise peut venir en étudier l'implantation. L'avis de l'association locale des anciens combattants sera recueilli. A voir si les plaques gravées aux noms des soldats Morts pour la France peuvent être posées dessus.
- Lors du congrès des Maire, M. Le Maire a vu également le fabricant des lampadaires du bourg la société RAGNY, qui s'est engagée à les repeindre pour remédier à la corrosion des mats.
- Les banques seront consultées à la mi-décembre pour réalisation des prêts en janvier.
- M. le Maire a vu M. Blanchard, propriétaire du 12, grandes rue, qui lui a indiqué que Me Adamy, notaire à Bouloire, est chargé par lui d'établir l'acte authentique.

2. PLA

M. le Maire informe le conseil que Sandrine et Fred Laigneau sont contraints de mettre en vente le fonds de commerce « le lutin gourmand » pour cause médicale. Le conseil déplore et regrette leur départ dans ces circonstances.

A leur demande, et à l'unanimité, le conseil accepte de leur louer le PLA 4 rue de la Fromenté lorsqu'ils quitteront le logement du commerce. (A condition que ce logement n'ait pas trouvé acheteur entre-temps)

- Rappel : le 23 novembre à 11 h, l'association CODEVER remet à la municipalité les panneaux qu'elle a édités pour rappeler leur participation bénévole lors de la journée citoyenne sur l'entretien du sentier du Lutin.
- Location salle des fêtes : le règlement devra stipuler qu'il est interdit de brancher du matériel électrique de cuisine en dehors de la prise spécialement prévue pour cela.
- A l'unanimité le conseil décide de ne pas modifier le régime de TVA applicable au contrat d'affermage d'assainissement en cours avec Véolia.

Séance levée à 22 h 53.

Prochain conseil mardi 17 décembre à 20 h.